ÇA M'INTERESSE A MARCHAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Halloween 2017

DECEMBRE 2017

LE MOT DU MAIRE

Nous avons obtenu l'accord de la Préfecture pour démarrer les travaux d'aménagement de nos trottoirs. La réunion de la commission des travaux en accord avec la société Gorez a décidé de choisir le 8 janvier pour ne pas perturber les rues de la commune durant les fêtes de fin d'année.
Une autre bonne nouvelle communiquée par la Communauté de Communes : le Président nous a affirmé que la fibre serait opérationnelle dés le mois de décembre 2018. (pour la commune de Marchais)

Le Maire,
Gérard Gaigne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre

L'an deux mil dix sept, le mercredi 18 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GAIGNE, Maire.

Le président ayant ouvert la séance a fait l'appel nominal.

Etaient présents : M. GAIGNE Gérard, M. HANON Christophe, Mme LELIEVRE Nadia, M. TISSOT Jacques, Mme BAILLIET Monique, Mme DEMETZ Corinne, Mme MALOT Jessica, M. LOUAHEM M' SABAH Méhib pouvant délibérer valablement, en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.,
Date de la Convocation 14/10/2017 Date d'affichage : 14/10/2017
Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Présents :8
Absents : Mme BORDEREAUX Julie, M. NOWICKI Régis, M. BACQUET Jean Baptiste,
Est élu secrétaire de séance : Mme LELIEVRE Nadia
M. Gérard GAIGNE, Maire, donne lecture du compte rendu de la dernière séance .
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1- Convention avec Soli'Ha et Archecturalis

La rénovation des 2 maisons situées au 12 et 37 grande rue seront rénovées en 5 appartements distincts. Les travaux de maîtrise d'œuvre seront confiés à <Architecturalis et Soli'ha. Le Conseil Municiapal décide de donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes concernant ces travaux de rénovation .
Vote :8 pour

2-Adhésion à Aisne Partenariat Voirie 2018-2025

Afin de prétendre à la subvention amende de police APV, il faut s'engager sur le nouveau dispositif mis en place par le Conseil Départemental de l'Aisne . Il convient de délibérer afin d'adhérer et verser les cotisations. Ce dispositif se substituera au Fonds Départemental de Solidarité(FDS). Pour 2018 la cotisation s'élèvera à 2954, 26 € et le taux de subvention sera de 41%.
Vote : 8 pour

3 Autorisation de marteler

L'ONF demande au Conseil Municipal l'autorisation de marteler la parcelle 7Acontenant les pins sylvestre pour l'année 2018.
Vote :8

4. Transfert de Compétence : Voirie d'intérêt communautaire

Pour être éligible à la DGF bonifiée la Champagne Picarde doit disposer de 9 compétences parmi les 12 listées de l'article L5214-23-1 du CGCT.
La Champagne Picarde nous propose de voter pour lui transférer la compétence : Voirie d'intérêts communautaire.
Vote :7 pour, 1 contre

5. jouets, colis , repas des ainés

La délibération est reconduite aux mêmes conditions que les années précédentes
Vote :8

6. QUESTIONS DIVERSES

Corinne Demetz propose de faire un défilé d'halloween le 28 octobre à partir de 18 heures devant la mairie de marchais. Le Conseil est favorable.

La séance est clôturée à 20H30.

ANIMATIONS

Repas des anciens

Le dimanche 10 décembre , à partir de midi dans la salle des fêtes communale se déroulera le repas des anciens animés par « les Portes du Bonheur »

Spectacle de Noël et distributions des jouets

Le dimanche 17 décembre , de 10 heures à 11 heures , spectacle Eurodance : « la belle et la bête ».

11heures remise des jouets par le père Noël.

SIRTOM

SIRTOM du Laonnois, Faubourg de Loeuilly 02000 LAON
T.03 23 26 80 00 Fax. 03 23 26 80 01

CHAMPAGNE PICARDE

Ecrire ou téléphoner à la CHAMPAGNE-PICARDE

Communauté de Communes de la CHAMPAGNE PICARDE
2, route de Montaigu -02820 Saint-Erme. Tél. 03 23 22 36 80.

SYNDICAT SCOLAIRE

Ecole maternelle :

16, rue Crémont, 02350 Liesse Notre dame Tel :03 23 22 26 89

Ecole élémentaire :

16, place Jeanne d'Arc 02350 Liesse Notre Dame Tél : 03 23 22 20 14

Création du pôle scolaire

Monsieur le Président propose la création d'une commission qui serait chargée d'étudier tous les sujets portants sur le projet, le financement et la réalisation d'un pôle scolaire et fait appel aux candidatures.

Le comité syndical décide à l'unanimité que chaque commune adhérente au syndicat serait représentée par UN membre

Sont nommés à la commission « Pôle scolaire » :

- ✓ M. Pascal BECQUET pour la commune de LIESSE NOTRE-DAME
- ✓ M. Jacques TISSOT pour la commune de MARCHAIS
- ✓ M. Daniel DOS SANTOS pour la commune de MISSY-LES-PIERREPONT

Le président est chargé de convoquer et réunir les membres de la commission chaque fois qu'il sera nécessaire de débattre de tous sujets concernant le projet de construction d'un pôle scolaire.

INSCRIPTIONS DES ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LES COMMUNES NON ADHÉRENTES AU SYNDICAT

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu des demandes d'inscriptions d'enfants domiciliés dans des communes menacées d'une dissolution du syndicat scolaire dont elles dépendent. Il expose que l'effectif prévisionnel des élèves des écoles de LIESSE pourrait mener à la fermeture d'une classe dans un proche avenir. Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ d'accepter les inscriptions des élèves des communes extérieures sans participation financière. Les inscriptions seront enregistrées à la mairie de LIESSE NOTRE-DAME et l'ensembles des frais afférents à ce complément d'effectifs sera supporté par le budget principal du syndicat scolaire de Liesse Marchais & Missy.

SYNDICAT DES EAUX DE COUCY LES EPPES

Adresse : 45, rue de la mairie 02840 Coucy les Eppes Tél : 03 23 22 20 14

Mail :synd.eaux.coucyleseppes@orange.fr

- INFORMATION COMMUNE

Inscription sur les listes électorales

Avant le 31 décembre 2017.(**ATTENTION,** la mairie est fermée entre Noël et le jour de l'an).

Documents à apporter en mairie, pour vous inscrire :

La demande d'inscription remplie : cerfa N°12669*01(sur internet ou en mairie)
Une copie recto verso de votre carte d'identité
Une copie de moins de 3 mois d'attestation de domicile.

Halloween

40 kg de bonbons ont été collectés par les 53 enfants ayant participésau défilé d'halloween.

La commune, les organisateurs et les enfants remercient vivement les habitants de Marchais pour leur participation et leur générosité.

Atteintes aux biens (communication gendarmerie de Sissonne)

> Bonjour mesdames et messieurs les maires,

> Nous avons constaté un cambriolage hier qui s'est commis dans la journée, sur la commune de LAPPION.

> Dans vos prochains bulletins municipaux, pourriez vous demander à vos administrés d'être vigilants, les périodes de fin et de début d'année sont souvent le moment où nous constatons le plus de cambriolages, et de faire attention aux faux démarcheurs pour la vente de calendriers.

> Cordialement
>

En cas d'urgence, composez le 17 ou le 112.

Rappel

Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse lorsqu'il les promène à l'intérieur du village et doivent veiller à la propreté des trottoirs communaux.

Une prime d'isolation à 1 € ?

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

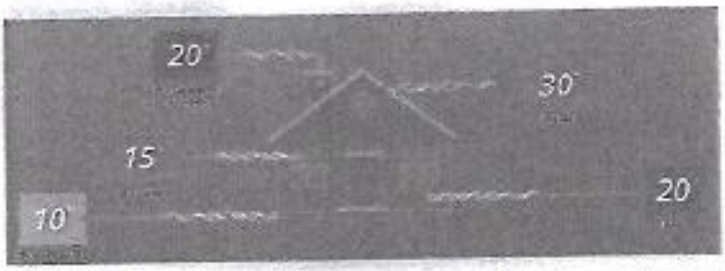

Afin d'êtres éligible à la prime isolation, vous devenez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composant le ménage	Habitant en Province	Habitant en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 408€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.

- **Qui peut bénéficier de cette aide de l'état ?**

Tous les foyers visés par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE).
Au dispositif global, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a rajouté une nouvelle obligation d'économies d'énergie (article L. 211-1-1) au profit des foyers en situation de précarité énergétique.

Vérifiez votre Eligibilité et bénéficiez d'une installation pour un 1€ en nous contactant :

du lundi au jeudi de 9h à 18h sans interruption et
le vendredi de 9h à 14h au
03 . 61 . 08 . 03 . 08

INFORMATIONS LIBRES

Le SDIS (les pompiers) communique

Je vous informe qu'au cours du 3ème trimestre 2017, les services d'incendie et de secours sont intervenus à 7 reprises sur la commune de MARCHAIS. Ces interventions se répartissent de la manière suivante :

- Incendie : 1
- Accident de la circulation : 1
- Secours à personne : 5
- Opérations diverses : 0

Je vous rappelle que mes services sont intervenus à 11 reprises du 1er janvier au 30 juin 2017 ce qui porte donc à 18 le nombre d'interventions effectuées sur le territoire de votre commune à la date du 30 septembre 2017.

Je crois utile de compléter votre information en vous rappelant qu'au cours de l'année 2016 mes services ont effectué 17 interventions.

Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

Bonne réception

Mon tout améliore sensiblement l'écoulement des « eaux »

C'était il y a cent ans

Une lettre des époux Bigot qui travaillaient au château et qui ont été emmenés à Fourmies. Les Allemands n'ont, semble-t-il, pas renoncé à faire sauter le château !
Une autre partie des habitants de Marchais vient de rejoindre Fourmies.
Certaine des déclarations confirment ce qui en a déjà était dit mais c'est la première fois que l'on signale des dégâts à l'intérieur du château.

---

32 Rue Charles Laffitte
Neuilly sur Seine

mars 1918

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rapporter à Votre Altesse la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec le rapatrié qui a vu, à Fourmies, les époux Bigot, de Marchais.
Les renseignements donnés datent de décembre ; les voici :

- le pont est miné, le château également ;
- du parc, il ne reste que le souvenir ;
- le feu a pris dans une chambre au premier étage au dessus de la salle à manger. Le plafond de celle-ci s'est écroulé.
- Les Allemands ont fait des écluses au canal d'assèchement, depuis le camp de Sissonne jusqu'à Pierrepont et même jusqu'à Marle, pour pouvoir, en cas d'avance des Français, inonder le marais.
- Ils ont, de plus, au lieu-dit « l'espérance », construit un fortin, établi de telle manière que les avions ne peuvent le repérer.
- Une partie de la population de Marchais, avec le curé, est à Fourmies.
- Les époux Bigot s'y trouvent avec leur fille et le piqueur Henri , ce dernier, employé aux mines par les Allemands, est si durement mené que sa santé en est altérée.

Le rapatrié présume que les époux Bigot sont maintenant en Belgique, mais toujours sous l'autorité du Commandant militaire à Fourmies. Ils supplient le Prince de tenter une démarche pour obtenir leur rapatriement, estimant qu'étant donnés les renseignements d'ordre militaire qu'ils sont susceptibles de fournir, les Allemands ne le leur accorderont que dans un temps très éloigné.
Voila, Monseigneur, aussi exactement transcrite que possible, ma conversation d'aujourd'hui. Elle est profondément douloureuse. La haute résignation de Votre Altesse est appelée à de rudes épreuves.
J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime, le très dévoué et très respectueux serviteur.

Louis Mayer

Transcrite par **Jean Pestel**
Décembre 2017

Archives du palais princier / Disk JP / Côte C3 59 / doc .n° 350-351 :
lettre de L Mayer / lenovo / documents word